



Lettre d'information – Décembre 2020

RÉOUVERTURE DE LA SALLE DE LECTURE LE 10 DÉCEMBRE

Les AAEB ont le plaisir de vous annoncer que leur salle de lecture, fermée depuis le 2 novembre en raison du coronavirus, rouvrira le 10 décembre prochain. L'ouverture sera toutefois accompagnée des mêmes restrictions déjà en vigueur depuis le printemps : les visites doivent être annoncées au préalable, le nombre de lecteurs est limité à trois, etc. Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter les [dispositions particulières](#) et [l'horaire d'ouverture](#) sur notre site Internet.

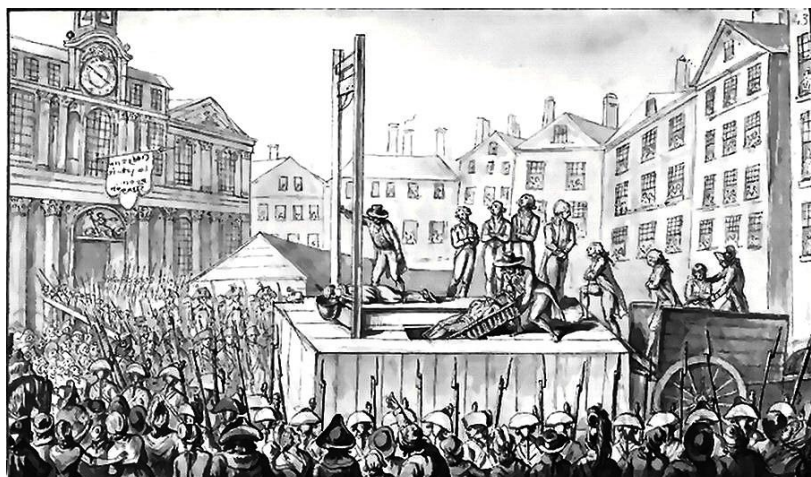
Par ailleurs, durant les fêtes de fin d'année, la salle de lecture sera fermée du 24 décembre au 3 janvier... ou des quartidis 4 au 14 nivôse an 229 si l'on se sert du calendrier révolutionnaire comme il apparaît dans le document présenté ci-après !

LA GUILLOTINE DANS LE DÉPARTEMENT DU MONT-TERRIBLE

La guerre déclarée par la France révolutionnaire au Saint Empire le 20 avril 1792 a pour conséquence l'intervention française dans l'Evêché et la fuite du prince-évêque de Bâle Joseph de Roggenbach. Après le court intermède de la République rauracienne, première des « républiques sœurs » (voir la [chronologie](#) sur notre site web), le nord de l'ancien Evêché de Bâle est réuni à la France en 1793 et en forme le plus petit département, celui du Mont-Terrible. Le sud de l'Evêché est annexé au Mont-Terrible en décembre 1797 ([carte](#) du « grand » Mont-Terrible).

La guillotine, instrument de la Terreur

En janvier 1793, le roi Louis XVI est guillotiné. La Révolution se radicalise, la Loi des Suspects (17 septembre, LF 1-8a.7, n° 1553) permet aux tribunaux révolutionnaires d'envoyer des milliers de personnes à la guillotine, à Paris comme en province. C'est la période de la Grande Terreur (5 sept. 1793 – 28 juillet 1794), qui s'achèvera avec la chute de Robespierre.



Supplice de 9 émigrés à Paris en oct. 1793 (Wikimedia Commons)

La guillotine, un « progrès » technique et égalitaire

Contrairement à une idée répandue, ce n'est pas le docteur et député Joseph Guillotin qui a inventé la guillotine, même s'il en a suggéré l'idée à l'Assemblée constituante le 1^{er} déc. 1789. Elle a été imaginée par le docteur Antoine Louis et réalisée par Tobias Schmidt, un facteur d'instruments allemand établi à Paris. La guillotine est alors présentée comme une technique moderne car elle est censée épargner les souffrances du condamné. Elle est de plus égalitaire, mettant les condamnés sur le même pied quant au moyen d'exécution, ce qui n'était pas le cas sous l'Ancien Régime. Le premier à en faire les frais, le 25 avril 1792, est un voleur de grand chemin, Nicolas Jacques Pelletier, qui a extorqué des assignats à un concitoyen.

La guillotine dans le Mont-Terrible

Comme les autres départements, celui du Mont-Terrible a reçu une guillotine construite par Schmidt, expédiée de Paris le 30 août 1793 (voir p. 3-5). Elle servira au Tribunal criminel ordinaire, siégeant à Delémont. Une autre guillotine a été commandée à Maurice Prongué, menuisier de Porrentruy, par la Commission révolutionnaire. L'instrument, ambulante, est monté sur un charriot et suit la Commission qui sillonne les vallées du département. La seule vue de la machine doit décourager les attitudes contre-révolutionnaires. De nov. 1793 à avril 1794, l'accusateur public du département et les juges condamneront quatre ou cinq personnes à la peine capitale, parmi lesquelles un juif de Mannheim, marchand ambulante – dont le seul tort est de se trouver sur un territoire ennemi de sa patrie (31 U 21/2-17) –, Georges Roll, le meneur des jeunes réfractaires de la vallée de Delémont (31 U 21/1-4), et Antoine Jecker (voir ci-dessous). Le rythme et le nombre des exécutions dans le département du Mont-Terrible n'a donc rien à voir avec la « Terreur » qu'a connue Paris. La modération de Sigismond [Moreau](#) (1746-1825), membre de la Commission et ancien président du Tribunal révolutionnaire du Mont-Terrible, n'y est sans doute pas étrangère. Un autre homme sera guillotiné pour assassinat de droit commun en l'an 5.

Un ex-fonctionnaire des princes-évêques guillotiné

Ancien garde-chasse à Bonfol sous quatre princes-évêques successifs (tâche rédhitoire aux yeux des révolutionnaires), Jecker a exhorté des jeunes gens de Vendlincourt à quitter la République et à rejoindre la Suisse, afin d'échapper à la conscription. Devant l'assemblée de la communauté de Vendlincourt, il aurait déclaré qu'il était aristocrate dans ce monde et qu'il le serait encore dans l'autre ! Condamné à mort le 14 pluviôse an 2 (2 février 1794), il est exécuté le lendemain (Tribunal criminel et Commission révolutionnaire du Mont-Terrible, dossiers 31 U 21/1-14 et 31 U 9, No 21).

Gravure perdue

De Paris, le ministre des Contributions publiques a envoyé à l'administration du département du Mont-Terrible une gravure de la machine fabriquée par Schmidt et de l'échafaud à construire sur place (lettre du 13 sept. 1793, MT 477-2.2.3). Cette représentation est malheureusement absente du dossier.

Principales sources aux AAEB

- MT : Département du [Mont-Terrible](#) (1793-1800)
- U : [Justice](#) de l'époque française, en particulier 31 U: Tribunal criminel du Mont-Terrible et Commission révolutionnaire (1793-1802), notamment les dossiers de procédure (31 U 21) et le registre des jugements (31 U 8).
- LF : [Législation française](#) (Imprimés, 1789-1814) : Bulletins des lois, Décrets de l'Assemblée nationale, Décrets de la Convention, etc.

Lettre des administrateurs du département du Mont-Terrible à Tobias Schmidt, facteur d'instruments à Paris, le 6 prairial an 2 ou 25 mai 1794 (brouillon)

Bien public.

Le 6 prairial an 2 de la
République Française une et indivisible

Basse Terrillat Prdt
Les administrateurs du Département
du Mont-terrible

Au Citoyen Schmidt Facteur
d'instruments

Expédié Nigaudet

Citoyen

Comme notre administration ayant été
renouvelée, nous pensions que nos prédécesseurs
t'auraient accusé la réception de la machine
à décapiter que ton adresse tu ad envoijé
dans notre Département, pendant leur
exercice de leurs fonctions, nous sommes
mortifiés de ce que tu n'as pu te en toucher
le paiement de cause ~~de~~ de ce regard
tu peut absoudre ceux qui ton retenu ~~ton~~
~~retenu~~ ~~leur~~ ~~payement~~ jusqu'à ce jour sans de ~~leur~~ ~~avoir~~ ~~reçu~~
accusé la réception, quelle est sur la place
de cette somme en permanence, quelle est
le pouvoir des meubans dont plusieurs ont
déjà été recourus par elle.

Salut et Fraternité

Lettre des administrateurs du département du Mont-Terrible à Tobias Schmidt, facteur d'instruments à Paris, le 6 prairial an 2 ou 25 mai 1794 (brouillon)

Contexte

Une semaine auparavant, le fabricant de guillotines s'est plaint, une nouvelle fois, de ne pas avoir reçu l'argent destiné à le payer pour la guillotine qu'il a envoyée dans le département du Mont-Terrible. L'administration départementale lui répond.

Edition du texte

[En marge gauche : Bien public]

- 1 Porrentruy, le 6 prairéal an 2^e de la
- 2 République française une et indivisible

[En marge gauche : Passé Teurrillat Pr(ési)d(en)t]

- 3 Les administrateurs du Département
- 4 du Mont Terrible
- 5 Au citoyen Schmidt facteur
- 6 d'instrument

[En marge gauche : Expédié Gigandet (+ paraphe)]

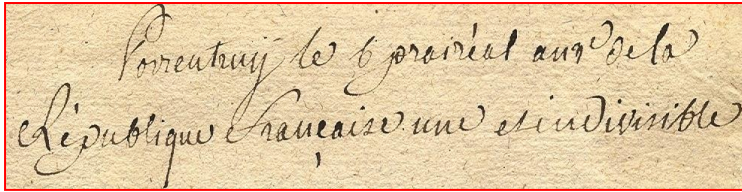
- 7 Citoyen
- 8 ~~Vous p~~ Notre administration ayant été
- 9 renouvelé, nous pensons que nos prédécesseurs
- 10 ~~Vous~~ t'avoient accusés la réception de la machine
- 11 à décapiter que ~~l'on a reçu~~ tu as envoyée
- 12 dans notre département, pendant ~~leurs~~
- 13 l'exercice de leurs fonctions, nous sommes
- 14 mortifiés de ce que tu n'as pu ~~teu~~ en toucher
- 15 le paiement à cause ~~à cause~~ de ce mégarde.
- 16 Tu peut assurer ceux qui t'on retenu ~~ton ont~~
- 17 ~~payement retenu~~ le prix jusqu'à ce jour faute de t'en avoir ~~reçu~~
- 18 accusé la réception, qu'elle est sur la place
- 19 de cette commune en permanence, qu'elle y est
- 20 l'épouvante des méchants dont plusieurs ont
- 21 déjà été racourcis par elle.
- 22 Salut et Fraternité

Règles d'édition :

B. [Barbiche](#), « Conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVI^e – XVIII^e siècle) » (Ecole des Chartes, Theleme)

Cote précise de la lettre : MT 477-2.2.8

Le calendrier républicain ou révolutionnaire



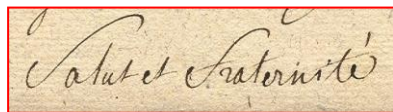
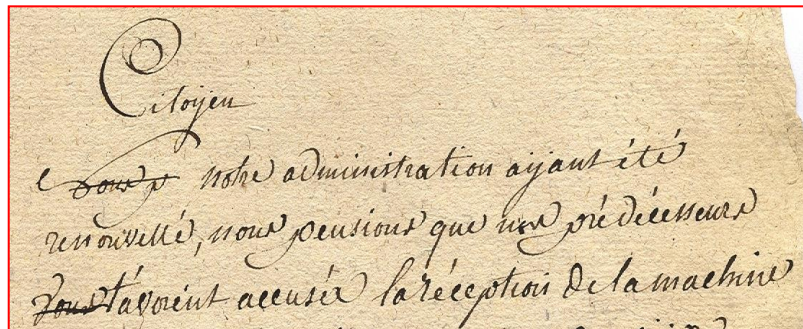
« Porrentruy le 6 prairial an 2e de la République française une et indivisible ». Cette date correspond au dimanche 25 mai 1794 de l'ancien calendrier.

Dans l'intention de rompre avec le calendrier grégorien, trop inspiré de la religion chrétienne, la Convention introduit, le 5 octobre 1793, le calendrier républicain et établit l'ère des Français, qui débute rétrospectivement le 22 septembre 1792, date de l'instauration de la République. L'année révolutionnaire compte 12 mois de 30 jours avec 5 jours complémentaires (ou « Sans-culottides ») à la fin de l'année. Les noms des mois (p. ex. prairial, pluviôse, frimaire, fructidor), inspirés des saisons, ont été inventés par le poète Fabre d'Églantine, qui sera guillotiné le 5 avril 1794 (16 germinal an 2) ! La semaine compte 10 jours (décade), dont un seul est férié : le décadi. Primidi, duodi, tridi... succèdent à lundi, mardi, mercredi... Les saints, références chrétiennes, sont remplacés par des noms d'animaux ou en lien avec les productions de la nature : serpolet, faucille, pintade... Jamais vraiment adopté par les populations, posant des problèmes dans les relations avec les autres pays, le calendrier républicain sera aboli au début de 1806 ; on reprend alors le calendrier grégorien.

Des citoyens égaux se tutoient

« Liberté, égalité, fraternité ». Le deuxième terme de la devise révolutionnaire est illustré ici par l'adresse « Citoyen » - sous l'Ancien Régime, on aurait utilisé différentes adresses selon le rang du destinataire (« Monsieur », « Monseigneur », « Messire » ...).

En République, tous les citoyens étant égaux, le plus humble peut tutoyer le plus important. Par deux fois dans cette lettre, le mot « vous » est biffé. La seconde, il est remplacé par « t' » indiquant le tutoiement. Mais à Porrentruy, on ne semble encore pas bien habitué...



Echo à la devise républicaine, la formule de salutation est aussi brève que l'adresse et contraste avec les formes longues et empesées de l'Ancien Régime.

Retrouvez nos précédentes lettres d'information sur notre site [Internet](#).

Archives de l'ancien Evêché de Bâle
Annonciades 10
CH – 2900 Porrentruy 2
T +41 (0)32 466 32 43
info.archives@aaeb.ch
www.aaeb.ch

